

Description	S. O.	✓	Notes
<p>1. Procéder à un audit du bâtiment existant (cet audit doit être effectué en présence de tous les experts-conseils pertinents simultanément. L'architecte doit assumer la direction de l'activité et voir à ce que tous les aspects des systèmes du bâtiment soient examinés. L'examen visuel doit être exhaustif et un examen invasif doit être effectué dans des endroits choisis, s'il y a lieu) :</p>			
<p>a. le client doit fournir les dessins de base des systèmes d'architecture, de mécanique, d'électricité et de structure, si de tels dessins existent;</p>			
<p>b. le client doit fournir les données sur la consommation énergétique de l'année antérieure : combustible, électricité, eau (factures des services publics, etc.);</p>			
<p>c. voir la <i>Liste de contrôle sur l'audit d'un bâtiment.</i></p>			
<p>2. Tenir un atelier de conception :</p>			
<p>a. voir la <i>Liste de contrôle sur l'atelier de conception;</i></p>			